

Regards

sur Landrais

Bulletin municipal
d'information N° 63
Avril 2024

A la une : Élections européennes



Les élections européennes se dérouleront le 9 juin 2024.

Pour vous inscrire sur les listes électorales, si cela n'est pas encore fait, la date limite est fixée au **1er mai 2024** inclus pour les inscriptions en ligne et au **3 mai 2024** (sauf cas exceptionnel) inclus pour les inscriptions par courrier en Mairie.

Pour s'inscrire en ligne :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Pour toutes informations complémentaires :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17161>
ou en Mairie.

Voter est un droit, c'est un acte citoyen qui permet de choisir ses représentants à l'occasion d'un scrutin. Au sein d'une démocratie, ce droit fondamental de participation permet d'exercer sa citoyenneté en participant à l'élection de ses représentants.

Le 9 juin, votez !



Édito

Chers Landraisien et Landraisienne,

Dans toute société, la question de l'intérêt général est fondamentale. Souvent opposé aux intérêts particuliers, l'intérêt général représente l'idée selon laquelle, les décisions et actions doivent avant tout servir le bien commun, l'ensemble

de la collectivité, plutôt que de favoriser les intérêts individuels de petits groupes. Il est essentiel de comprendre que l'intérêt général ne se réduit pas à la simple somme des intérêts particuliers. Comme j'aime à le dire.

En effet, il va au-delà de la satisfaction des besoins et des désirs de chaque individu pour viser le bien-être de l'ensemble de la société.

Cela implique parfois de faire des choix difficiles et de privilégier des mesures qui peuvent ne pas bénéficier à tous de manière égale, mais qui sont nécessaires pour garantir la cohésion sociale et le progrès collectif.

L'écosystème associatif est pluriel sur Landrais, les besoins ne sont pas les mêmes sur l'ensemble des structures car c'est l'objet de l'association qui fait le besoin. La commune accompagne l'ensemble des activités associatives pour que les activités puissent voir le jour.

L'intérêt général exige une vision à long terme, une prise en compte des conséquences sur le quotidien de tous, y compris les générations futures.

C'est ce qui motive la démarche communale sur les énergies renouvelables, mais également sur la végétalisation. Les décisions sont le reflet des besoins actuels mais aussi la suite des décisions antérieures sur la création du verger communal, l'ensemble des démarches pour la préservation de notre bien commun, l'eau potable.

Cela nécessite une approche éthique et solidaire des projets qui seront présentés sur la commune de Landrais.

C'est pour cette raison que nous avons particulièrement orienté nos dépenses sur l'étude énergétique des bâtiments avec les économies de charge qui en découleront. L'étude sur le ruissellement de l'eau, et l'aménagement de l'Aire Naturelle de Loisirs sont également à l'ordre du jour.

Le développement des propositions sportives, culturelles, sont en progression sur la commune. Je vous invite à consulter le site et réseaux sociaux. Si vous voulez faire du Pilate, de la Sophrologie, apprendre l'Anglais, faire de la couture, chanter, faire partie d'une troupe de théâtre, n'hésitez pas à vous rapprocher de nos associations.

Il est du devoir de chaque décideur politique municipal, des acteurs économiques et de chaque citoyen de promouvoir et de défendre l'intérêt général.

La transparence des décisions publiques vous permettra de faire un point sur le budget dans les pages de ce bulletin.

Les choix sur la gestion de la commune, les décisions de réhabilitation des bâtiments, de la voirie, et la mise à disposition des locaux sont toujours guidés par l'équité et l'utilisation des fonds publics à bon escient.

Nous sommes aujourd'hui sur un résultat excédentaire de 119 930 €. Il s'explique par une renégociation des prêts en 2021 et des petits prêts qui s'arrêtent en 2024. Il est également la conséquence directe de la bonne gestion quotidienne des dépenses de fonctionnement par les agents de la collectivité, que je remercie pour ce travail de tous les instants.

Les décisions prises pour la fin de l'année 2024 et le début de l'année 2025, seront en priorité le changement de notre système de distribution de chaleur et l'optimisation de la consommation énergétique de nos bâtiments.

La voirie ne sera pas en reste, nous continuerons les travaux de réparations par tranche en tenant compte des aléas climatiques.

Nous ferons notre possible pour garder une fiscalité stable. Cette année, la part du département a évolué. Sur la commune nous n'avons pas augmenté les pourcentages pour ne pas toucher à votre pouvoir d'achat.

La conjoncture reste complexe, aussi bien au niveau national, qu'international, alors gardons notre richesse, le lien et l'envie de "Faire société" ensemble au sein de notre commune.

Nos différences d'aujourd'hui seront à n'en point douter nos forces de demain.

Votre Maire, Christelle GRASSO

Vie municipale

Délibérations du Conseil Municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2024

- Transfert au SDEER de la compétence "infrastructure de recharge de véhicules électriques" (IRVE)
- Bilan de la concertation et arrêt des ZA EnR
- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des logements neufs présentant une performance énergétique et environnementale élevée

Approuvée à l'unanimité

Approuvée à l'unanimité

Rejetée à l'unanimité

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2024

- Approbation du compte administratif 2023
- Approbation du compte de gestion 2023
- Affectation du résultat 2023
- Participation financière 2024 au SIVOS Le Thou-Landrais
- Subventions communales 2024
- Vote des taux 2024
- Vote du taux de fongibilité 2024
- Projet acquisition parcelle D 589
- Vote du budget primitif 2024
- Demande de subvention pour travaux de voirie communale accidentogène
- Taxe d'aménagement : Avis sur la modification éventuelle du taux
- Modernisation de l'éclairage public : passage en lampes LED
- Convention de mise à disposition de la nacelle autoportée de la CDC Aunis Sud
- Convention de mise à disposition du service technique de la CDC Aunis Sud
- Accroissement temporaire d'activité
- Désignation d'un conseiller au SIVOS

Adoptée à l'unanimité

Adoptée à l'unanimité

Adoptée à l'unanimité

Adoptée à l'unanimité

Adoptée à l'unanimité

Adoptée à l'unanimité

Adoptée à l'unanimité

Adoptée avec 9 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions

Adoptée avec 10 voix pour et 3 abstentions

Adoptée à l'unanimité

Adoptée à l'unanimité

Adoptée avec 12 voix pour et 1 abstention

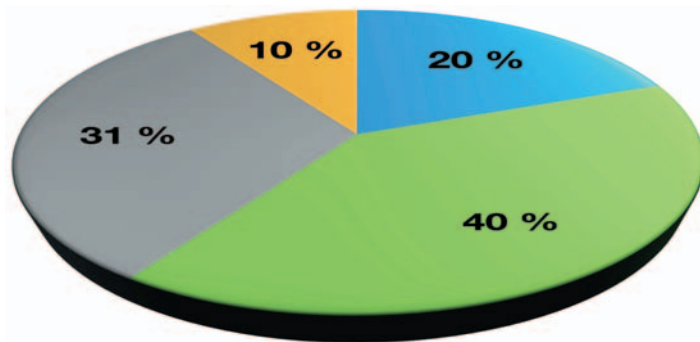
Adoptée à l'unanimité

Adoptée à l'unanimité

Adoptée à l'unanimité

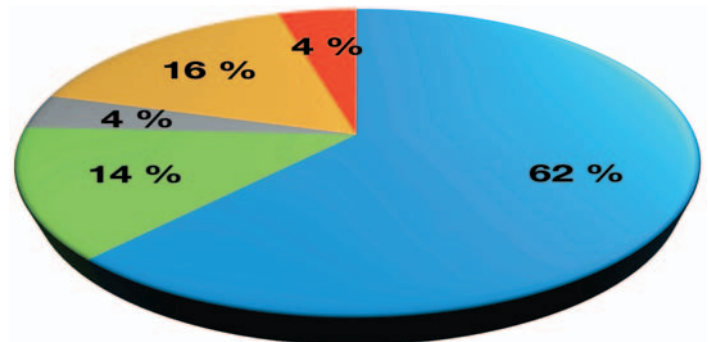
Adoptée à l'unanimité

Compte administratif communal 2023



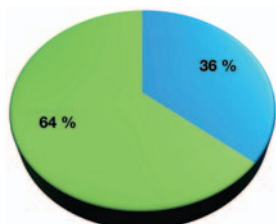
FONCTIONNEMENT : Dépenses

Charges à caractère général	104 240 €
Charges de personnel et frais assimilés	214 620 €
Subventions et participations	164 400 €
Autres charges	51 710 €
Total dépenses	534 965 €



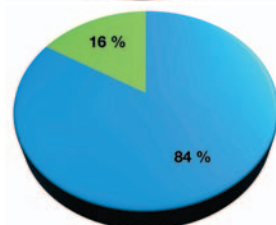
FONCTIONNEMENT : Recettes

Contributions directes	435 940 €
Dotations et participations	97 120 €
Produit des services	25 210 €
Excédent antérieur	112 330 €
Autre	31 220 €
Total recettes	701 818 €



INVESTISSEMENT : Dépenses

Dépenses d'équipement	28 620 €
Déficit antérieur	50 370 €
Total dépenses	78 988 €



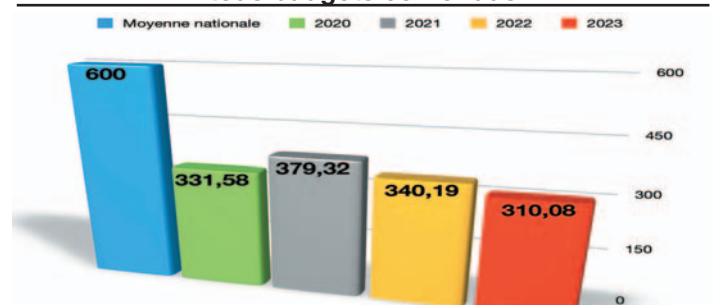
INVESTISSEMENT : Recettes

Dotations, fonds et réserves	51 300 €
Autre	9 770 €
Total recettes	61 064 €

DETTE

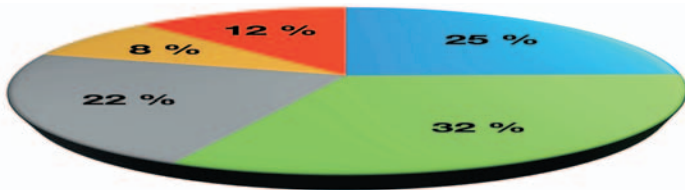
Encours de la dette	226 664 €
---------------------	-----------

Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus



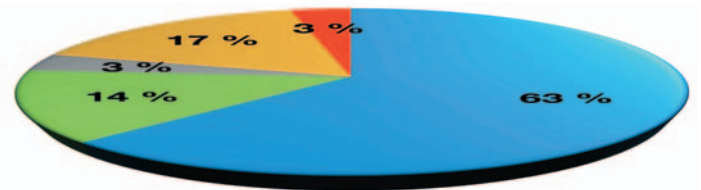
Vie municipale

Budget prévisionnel communal 2024



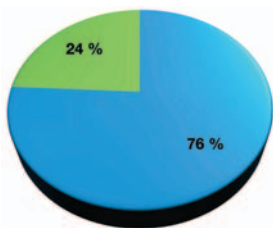
FONCTIONNEMENT : Dépenses

Charges à caractère général	179 380 €
Charges de personnel	231 680 €
Subventions et participations	160 770 €
Autre	58 750 €
Epargne brute	87 530 €
Total recettes	718 114 €



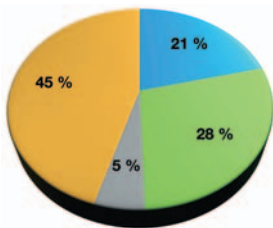
FONCTIONNEMENT : Recettes

Contributions directes	449 780 €
Dotations et participations	99 600 €
Produit des services	23 800 €
Excédent antérieur	119 930 €
Autre	25 000 €
Total recettes	718 114 €



INVESTISSEMENT : Dépenses

Dépenses d'équipement	146 600 €
Autres	46 570 €
Total dépenses	193 174 €



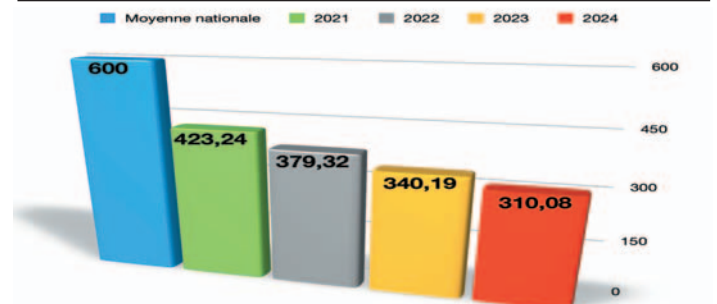
INVESTISSEMENT : Recettes

Subventions	41 470 €
Dotations, fonds et réserves	54 420 €
Autre	9 750 €
Epargne brute	87 530 €
Total recettes	193 174 €

DETTE

Encours de la dette	226 664 €
---------------------	-----------

Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus



Zones d'accélération des énergies renouvelables consultation et synthèse des avis

Modalités de consultation

La concertation du public relative aux zones d'accélération pour l'implantation des installations terrestres de production d'énergies renouvelables s'est déroulée

- en réunion publique organisée le 15 décembre 2023

- par concertation publique du 18 décembre 2023 au 15 janvier 2024 inclus, soit 29 jours.

Le public était invité à donner son avis, ses observations par courrier à l'adresse de la commune de LANDRAIS

Avis recueillis

Dans le cadre de la concertation, 78 avis, ont été déposés :

- 40 personnes présentes en réunion publique

- 78 contributions reçues via la concertation publique

Ces avis portent sur une ou plusieurs ZAEnR, détaillées ci-après :

Avis portant sur les ZAEnR	Favorable	Défavorable	Sans observation
Éolien - sans objet - statu quo	55	16	50
Solaire photovoltaïque - ensemble des zones urbanisées et à urbaniser	65	7	50
Solaire thermique - ensemble des zones urbanisées et à urbaniser	58	11	50
Géothermie, aérothermie - ensemble des zones urbanisées ou à urbaniser	58	10	50
Énergie bois - ensemble des zones urbanisées et à urbaniser	56	11	50
Méthanisation - dans le périmètre des exploitations agricoles	52	18	50

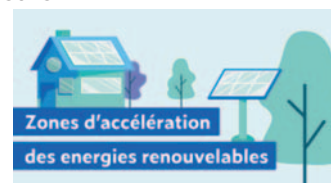
Synthèse des avis

- Éolien : favorable à la majorité, privilégier d'autres formes comme les arbres à vent
- Solaire photovoltaïque : favorable à la majorité, élargir à d'autres zones
- Solaire thermique : favorable à la majorité, sensibilisation citoyenne pour créer sa propre énergie
- Géothermie, aérothermie : favorable à la majorité
- Énergie bois : favorable à la majorité. Énergie à développer
- Méthanisation : favorable à la majorité. Attention à la proximité des habitations - rejet dans les nappes/captage - odeurs - trafic routier
- Divers : Énergie hydraulique à développer - Aide aux particuliers - Réduction taxe foncière

Motivation des suites données aux observations du public pour les ZAEnR identifiées

L'avis des administrés qui ont apporté leur contribution est favorable à la majorité quant aux ZAEnR identifiées sur la commune.

Le Conseil Municipal maintient donc les implantations définies et a délibéré en ce sens.



Vie Landraisienne

Ça s'est passé cet hiver

Vœux du Maire - 19 janvier



Carnaval - 17 février



Spectacles La Grouée du Père François - Mars



Cabarets L'Amicale de Landrais - Mars



Vie Landraisienne

Journée mondiale de l'eau - 19 mars



Manifestations 2024 à venir

- Atelier Jardiner au naturel - 28 avril
- Chasse aux oeufs - 1er mai
- Commémoration - 8 mai
- Portes ouvertes épicerie participative 1er et 2 juin
- Atelier Cuisiner au naturel - 29 juin

Inauguration de l'exposition "Vivre ici"
29 juin à 18h30

A la bibliothèque

- Exposition sur les jeux de société du 16 avril au 18 juillet
- Vernissage de l'expo photos "Arrêt sur images" - 26 avril
- Hors les murs au Pré Maréchat 1er et 2 juin
- Ateliers loisirs créatifs - avril à Juillet

Pour plus d'informations, rejoignez-nous sur les réseaux ou contactez la Mairie.

Nouveau commerce à Landrais

Chez Guy
Bar & Restauration Rapide
OUVERTURE LE 29 MARS 2024

SUR PLACE & À EMPORTER

HORAIRES	TROIS SALLES
DIMANCHE / LUNDI / MARDI FERMÉ	<u>1 SALLE BAR</u> (DIFFUSION D'ÉVÉNEMENTS, AMBIANCE MUSICALE, ETC...)
MERCREDI / JEUDI / VENDREDI 19H00 - 21H30	<u>1 SALLE 100% JEUX</u> (BABYFOOT, FLECHETTES, JEUX DE SOCIÉTÉ)
SAMEDI 16H - 22H	<u>1 SALLE RESTAURANT</u> (ÉQUIPÉE D'UNE SCÈNE POUR CONCERTS, COMÉDY CLUB, ETC...)

MENU, COMMANDE, RÉSERVATION & AUTRES INFORMATIONS SUR :
CHEZGUY17.FR
OU SUR NOS RÉSEAUX :

CHEZ GUY 17 CHEZGUY17 CHEZGUY17

3 PLACE DE LA MAIRIE, 17290 LANDRAIS, FRANCE
09.62.53.72.57

NE PAS LÊTER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Plantations

Quelques infos concernant nos plantations d'arbres sur la commune

Les 2 et 3 février, 4 classes de l'école du Thou-Landrais et Muron et une trentaine d'habitants sont venues planter 400 arbres sur l'ancienne décharge de la commune fermée il y a plus de 20 ans.

Une vingtaine d'essences sont représentées. Nous n'avons pas planté d'arbres dits fruitiers

(à destination des humains).

Si vous apercevez une bâche tendue sur le terrain, c'est que nous tentons d'éradiquer une plante invasive : la renouée du Japon. Cependant, nous nous sommes aperçus que cela n'avait aucun effet sur elle : elle perfore la bâche !! Vive les espèces qui sont implantées et qui n'ont pas de prédateur...

N'hésitez pas à aller vous y promener : Le chemin débouche sur le chemin de la Perche en empruntant 50 cm en limite de 2 terrains agricoles. Mr Brunet Sylvain a signé une convention avec la mairie pour donner l'autorisation de passage aux promeneurs.

Courant février, Nous avons aussi planté 20 arbres le long de la rue du Breuil Saint Jean, sur la place de la mairie et sur le parking. Aucun arbre vivant n'a été abattu excepté 2 qui menaçaient de tomber. Nous avons fait le choix de conserver les arbres même malades car ils sont aussi des niches à différents oiseaux et insectes.

Projets : Nous envisageons de poursuivre ces plantations à chaque hiver.

Nous prendrons soin des arbres plantés.



Le triangle du marronnier

SUIVI BOTANIQUE - LANDRAIS (17) 27 janvier 2024
Le Triangle du marronnier

Quand	Qui	Comment
1 ^{er} juin 2023	NATURE ENVIRONNEMENT 17	Inventaire à l'aide de référentiels locaux, d'un pointage GPS sur place puis d'une estimation de la taille des populations

Résultats

Lors de ce premier passage, le naturaliste de l'association NE17 a pu recenser 56 espèces de végétaux. Si aucune ne possède un intérêt patrimonial, elles n'en restent pas moins intéressantes dans le contexte agricole du Triangle du marronnier. Avec la présence de nombreuses plantes à fleurs, cet îlot de verdure offre un refuge bienvenu pour de nombreux insectes au sein des champs céréaliers de la plaine d'Aunis. À ce jour la parcelle a été colonisée par des friches pluriannuelles, conséquence directe de son passé et de l'abandon des pratiques agricoles. Ce premier passage a pu nous informer sur la nature des végétations présentes : le point haut de la parcelle est occupé par une flore thermophile affectionnant les sols secs, tandis que le reste est occupé par une flore mésophile, préférant les sols plus frais sans être trop humide.

La végétation mésophile (M) et thermophile (T)

Fromental (M)	Carotte sauvage (T, M)	Chardon-Marie (T)	Picride fausse vipérine (T, M)
Géranium découpé (M)	Torilis des champs (M)	Grand coquelicot (M)	

Une espèce à surveiller : l'érable sycomore

Quelques sujets ont été observés dans la haie bordant le Triangle du marronnier. À ce jour, l'érable sycomore n'est pas considéré comme impactant pour le milieu. N'étant pas considéré comme pouvant détruire durablement le milieu, une vigilance est cependant nécessaire pour anticiper toute expansion, toute domination et tout changement de comportement.

créateur de forêt LANDRAIS

Vie pratique

Transport à la demande

Le Transport à la Demande (TAD) est un service public et collectif, ouvert à tous, proposé par la CdC.

Un véhicule vient vous chercher à votre domicile et vous permet de rejoindre les services de proximité (médecins, supermarchés, centre social...) et les gares de votre communauté de communes (minimum à 3 km de votre domicile).

Vous allez à :

Surgères

12 Arrêts ou établissements de destination : Place de l'Europe • Place du Château • Place Brassens • CIAS • Piscine • Zone commerciale (Est) • Gare • Maison médicale (Sud) • Cabinet médical (Nord) • Gendarmerie • ZI Ouest • Chemin de la Perche (Zone commerciale Ouest)

JOUR	ARRIVÉE	HORAIRE	DÉPART	HORAIRE
Lundi	à Surgères	15h	de Surgères	18h
Mardi	à Surgères	09h	de Surgères	12h
Mercredi	à Surgères	14h	de Surgères	17h
Vendredi	à Surgères	09h	de Surgères	12h
Samedi	à Surgères	10h	de Surgères	12h

Aigrefeuille d'Aunis

7 Arrêts ou établissements de destination : Mairie • Piscine • Gare • Zone commerciale • ZI du Fief Girard Gendarmerie • Groupe scolaire (banque alimentaire)

JOUR	ARRIVÉE	HORAIRE	DÉPART	HORAIRE
Mercredi	à Aigrefeuille	14h	de Aigrefeuille	17h
Jeudi	à Aigrefeuille	09h	de Aigrefeuille	12h
Samedi	à Aigrefeuille	10h	de Aigrefeuille	12h

Réservez votre déplacement la veille avant 17h00 obligatoirement.

3 options de réservation :

- Le numéro de téléphone pour réserver est le **0 970 870 870 (appel non surtaxé)**. Le centre d'appels est ouvert du lundi au samedi de 8h à 19h.
- sur l'application gratuite : Mon TAD Nouvelle-Aquitaine
- en ligne sur : <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/>

Vous payez directement au conducteur :

	1 voyage	Aller/Retour
Voyage Tout Public	2,30€	4,10€
Avec la carte solidaire*	0,40€	-
Enfants de moins de 4 ans	Gratuit	
Accompagnant personne à mobilité réduite	Gratuit	

* Pour le tarif solidaire, justifier d'une Carte Solidaire délivrée par la Région Nouvelle-Aquitaine. Pour en faire la demande, consulter le site : cartesolidaire-nouvelle-aquitaine.cba.fr

Tarifs en vigueur du 1er septembre 2023 au 31 août 2024, sous réserve de modifications.

Attention : Le service ne fonctionne pas les jours fériés.

Les horaires sont susceptibles d'être modifiés et ne sauraient constituer un engagement contractuel de la part de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Biodéchets

Le tri à la source des biodéchets, obligatoire depuis le 1er janvier 2024 est en progression constante. C'est le moyen le plus efficace pour réduire la quantité d'ordures ménagères.

A ce jour, 5914 foyers sont équipés dont 950 en 2023, soit 43% des foyers du territoire de la CDC Aunis Sud. A Landrais, 100 foyers participent au tri des biodéchets soit un taux d'engagement à 33%.

Grâce à ce geste de tri, 418 tonnes de biodéchets ont été détournées des ordures ménagères en 2023 pour être compostées à proximité, c'est 110 tonnes supplémentaires par rapport à 2022.

Si vous n'êtes pas encore équipés, venez en Mairie récupérer votre kit.

J'ALLÈGE MA POUBELLE, JE TRIE MES BIODÉCHETS

EN PRATIQUE

Je m'équipe à la mairie ou au siège de Cyclad

*Un seul équipement par foyer, sur présentation d'un justificatif de domicile.

CYCLAD
1 rue Julia et Maurice Marcou
17700 Surgères

Plus d'info sur cyclad.org
Tél. 05 46 07 16 66 - contact@cyclad.org

Conception : Institut Urban - Photos non contractuelles - Ne pas jeter sur la voie publique. Tous les déchets se trient et se recyclent.

Illustration montrant des déchets biodéchets (os, légumes, déchets végétaux) qui sont triés et jetés dans un bac à biodéchets (BIO).

Communauté de communes Aunis Sud

Oh ! nis Sud : un territoire attractif

La Communauté de Communes Aunis Sud a lancé une démarche de marketing territorial. L'objectif ? Mettre en avant les atouts de notre territoire et renforcer son attractivité, tout en facilitant la compréhension des missions portées par la collectivité.

Pour y parvenir, la CdC Aunis Sud a choisi de revêtir une nouvelle image. Une image qui traduit un ton résolument audacieux, décomplexé, à l'image de celles et ceux qui y vivent, y travaillent, y séjournent.

Une nouvelle signature

Jusqu'à présent, on pouvait lire sur les documents officiels et la signalétique "Aunis Sud, ma Communauté de Communes". Une appellation évidente lors de la formation de l'entité en 2014 et qui, après une décennie, méritait un renouveau. **La nouvelle signature incarne le positionnement du territoire d'aujourd'hui et de demain, à la fois fier de son histoire et de son identité, et déterminé à regarder l'avenir avec sérénité et ambition.**



Une interjection, un cri de surprise et de joie à l'écriture manuscrite pour mieux exprimer l'énergie et la positivité !

deux typographies : le "Oh ! nis" écrit au trait, léger et dynamique complété par SUD en majuscules

Une teinte du logo qui reprend la couleur principale de l'identité d'Aunis Sud dans un ton pastel pour apporter modernité et légèreté au bloc-marque

une pastille de couleur en arrière-plan vient soutenir le Oh !



Une marque de territoire, reflet d'un territoire audacieux

Étape fondamentale de la stratégie d'attractivité, **le territoire de marque "Oh ! nis Sud"** est la traduction de l'identité du territoire, de ses atouts et ses valeurs, en un positionnement qui permet de se distinguer des autres territoires et de favoriser le sentiment d'appartenance de ses habitants.

Pour découvrir l'ensemble des supports, rendez-vous sur : <https://aunis-sud.fr/ohnis-sud/>

Numéros d'urgence

15
SAMU

17
Police secours

18
Sapeurs-pompiers

112
Appels d'urgence européen

115
Hébergement d'urgence

119
Enfance maltraitée

196
Secours en mer

3919
Violences conjugales

3020
Harcèlement scolaire

114
par SMS pour les personnes malentendantes

POLICE NATIONALE



A votre service



Mairie
1 place de la Mairie
17290 LANDRAIS
Tél. 05 46 27 73 69
mairie@landrais.fr
landrais.e-monsite.com

Horaires

Lundi au vendredi de 9h à 12h (**l'après-midi sur rendez-vous**)

Standard
Vous pouvez laisser vos messages

LA POSTE



L'agence postale

Les locaux de l'agence postale sont situés au sein de la mairie.

Tél. 05 46 27 73 25

Horaires

Lundi au vendredi de 9h à 12h